

Société Radio-Canada, sur l'extension des services en général, en tenant compte de façon particulière des revendications du groupe susnommé.

[Traduction]

LES RÉPONSES AUX QUESTIONS INSCRITES AU «FEUILLETON»

Question n° 502—**M. Robinson:**

1. Quelle est, dans chaque ministère du gouvernement, la personne chargée de veiller à ce qu'on réponde aux questions inscrites au *Feuilleton* de la Chambre des communes?

2. Quel ministère est chargé de coordonner les réponses aux questions inscrites au *Feuilleton*?

3. a) Quels sont les titres de compétence de la personne désignée dans chaque ministère pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*, b) cette tâche compte-t-elle parmi ses attributions, c) quelles autres fonctions remplit-elle, d) depuis combien de temps chacune est-elle attachée au ministère et e) quel est le degré de compétence requis pour obtenir un tel poste?

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): 1. Le ministre.

2. Le président du Conseil privé de la Reine pour le Canada.

3. a) Un ministre de la Couronne doit être membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada et membre de la Chambre des communes ou du Sénat, ou encore il doit devenir membre de la Chambre des communes ou du Sénat peu de temps après être devenu ministre; b) En général, les attributions d'un ministre doivent relever du Parlement tant pour les questions de politique que d'administration; c) Un ministre peut remplir d'autres fonctions, qui s'ajoutent à celles qui lui incombent pour administrer son ministère; d) Cette question relève des archives publiques; et e) on requiert le degré de compétence maximum pour obtenir un tel poste.

TEMPS D'ÉMISSION GRATUIT AUX PARTIS POLITIQUES

[Français]

Question n° 511—**M. Matte:**

Est-ce que des demandes ont été faites à la Société Radio-Canada concernant la possibilité de mettre à la disposition des partis politiques du temps gratuit toutes les semaines pour chacun des partis et, dans l'affirmative, quand le fera-t-on et sinon, est-ce qu'on envisage cette éventualité?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada m'informe que, autant qu'elle sache, elle n'a pas reçu pareille demande et qu'elle n'envisage pas l'éventualité en question.

ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD—LES DEMANDES DE PRÊTS

[Traduction]

Question n° 521—**M. McQuaid:**

1. Au cours de la dernière année financière, combien de demandes, a) de prêts de la Société du crédit agricole, b) de prêts d'amélioration des fermes, c) de prêts de petite entreprise, d) de prêts d'amélioration des pêches, sont venues de la province de l'Île du Prince-Édouard?

2. Combien de demandes ont été acceptées dans chaque catégorie et quelle a été la somme totale des prêts de chaque catégorie?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** 1. a) 164. b), c) et d) Les renseignements ne sont pas disponibles. En vertu de l'exécution de ces lois; les banques à charte font rapport des prêts approuvés seulement. Aucune inscription n'est donc faite des demandes refusées par les prêteurs.

2. a) 112 prêts au total de \$2,612,200 au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1969. b) 399 prêts au total de \$923,035 au cours de l'année civile terminée le 31 décembre 1968. c) 19 prêts au total de \$190,675 au cours de l'année civile terminée le 31 décembre 1968. d) 22 prêts au total de \$42,290 au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1969.

LES PIÈCES DE MONNAIE D'ARGENT

Question n° 531—**M. Bennett:**

1. A quelle date la Monnaie royale canadienne a-t-elle cessé de frapper des pièces de monnaie d'argent?

2. Immédiatement avant cette date, la valeur marchande de l'argent utilisé a-t-elle dépassé la valeur nominale des pièces et, dans l'affirmative, pendant combien de temps?

3. Quel est le chiffre des frais réels ou prévus que devra subir le gouvernement pour cette période étant donné que la valeur marchande de l'argent utilisé a dépassé la valeur nominale de la monnaie?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services): 1. Le 1<sup>er</sup> août 1968.

2. En septembre 1967, la Monnaie a réduit de 80 p. 100 à 50 p. 100 la teneur en argent des pièces, ce qui lui a permis, le cours ayant atteint \$2.67 2/3 par once troy d'argent, de rentrer dans ses frais. La valeur marchande de l'argent a dépassé ce niveau une journée seulement en 1968.

3. Il ne subira aucun frais, la frappe des pièces à 50 p. 100 d'argent lui rapportant un droit de monnayage.